

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°3 Octobre 2013

La politique du fait accompli, version du dialogue social pour les CIO !

Un courrier interministériel a été adressé aux préfets afin de préciser les conditions de mise en place du Service public régional d'orientation. Il résulte des discussions entre l'ARF et différents ministères (Travail, Education Nationale, Réussite éducative, jeunesse, sport et éducation populaire).

Mais il n'a à aucun moment du processus d'élaboration été discuté avec les représentants du SNES-FSU. Le résultat reproduit pratiquement tous les défauts que nous avons dénoncés lors de la mise en place du SPO par le précédent gouvernement.

Chacun pourra vérifier par lui-même, (<http://www.snes.edu/Experimentation-du-Service-public.html>)

l'absence totale de garde-fous quant au niveau d'engagement des CIO dans cette opération. Manifestement le MEN a fait le choix de laisser s'installer des conditions d'exercice et des pratiques, à géométrie variable selon les régions, **Mais toutes les structures engagées dans le SPRO ne sont pas si maltraitées puisque les services de l'emploi, par exemple, ou le CIDJ sont protégées par un pilotage clairement affirmé de l'Etat sur les agents, ce qui n'est pas le cas pour les CIO.**

La lettre aux préfets oscille, constamment, entre d'une part, la reprise du texte de l'article 14 du projet de loi de décentralisation qui confie clairement l'organisation du SPO à L'état ET à la Région, avec articulation de leurs compétences respectives et d'autre part l'affirmation du rôle de la région comme « chef de file », pilote d'un service public régional dont elle définirait le contenu et le niveau d'engagement des structures. **Ceci traduit bien la volonté acharnée de certains, d'aller beaucoup plus loin que le texte acté en conseil des Ministres le 10 Avril 2013.** Le SNES a alerté le cabinet du Ministre sur les risques importants de dérives contenus dans ces textes, mais il semble, pour le moment, que nous ne soyons pas entendus.

Il faudra donc, une nouvelle fois, que tous les collègues s'en mêlent pour exiger que le MEN adresse des consignes claires aux Recteurs pour limiter, nationalement, le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO au périmètre des jeunes sortants sans qualification et au premier accueil du public non scolaire. Faute de quoi les personnels seront isolés, pris dans des conflits de priorité entre des contraintes institutionnelles et des engagements régionaux.

De même que nous agissons de manière déterminée dans les académies pour sauver le réseau des CIO, nous mettrons tout en œuvre pour ne pas laisser le métier se déliter dans des « socles communs » de pratiques que ces nouveaux textes voudraient généraliser partout.

Ensemble, exigeons une convention nationale pour cadrer la participation des CIO et refuser la restructuration du réseau pour faire de la place à d'autres, dans la perspective du SPRO !



14 Octobre 2013

Sommaire :

- *Le texte interministériel sur la mise en place du SPRO*
- *La bataille pour les CIO*



**Colloque du 8 novembre
« Démocratiser l'orientation
scolaire »**

Accéder au programme
[http://www.snes.edu/
Colloque-Orientation-
Scolaire.html](http://www.snes.edu/Colloque-Orientation-Scolaire.html)

S'inscrire
Espace adhérents
(syndiqués) ou
formation.syndicale@snes.edu

La mise en place du SPRO : Qui sera le pilote ?

Si l'on en croit l'article 14 du projet de loi de mobilisation des régions, (partie II de la loi de décentralisation) ce sont l'Etat et la Région ; Mais à la lecture du document concernant les expérimentations, ce sont les Régions qui sont promues chefs de file (page 1 de la présentation), définissant même le contenu de l'engagement des différents services dans le SPRO (page 7). Le glissement est patent vers un service à « compétences partagées », ce qui n'est pas prévu dans la loi de décentralisation. Il s'agit donc bien de revenir sur ce texte et d'aller plus loin vers la régionalisation ! De plus, le refus de prendre en compte la spécificité des publics aboutit à structurer hiérarchiquement les réponses des différentes structures en fonction de l'une des 4 missions définies par les Régions (Accueil, information, conseil, accompagnement). Or, actuellement les réponses sont structurées par publics (élèves, étudiants, jeunes sans qualification, salariés, demandeurs d'emploi). Aucune structure n'est en mesure d'assurer l'accompagnement et le conseil de tous les publics ! Ne pas le reconnaître équivaut à promouvoir des conseillers ou des plateformes polyvalentes !

La « gouvernance » prévue

Ce sont les instances régionales, où l'Education nationale est minoritaire (CCREFP) qui fixeraient « Les actions en commun (service, missions, événements) et notamment les actions de professionnalisation, les outils à mutualiser, les évaluations à fournir ». La Région déterminerait également (page 2) « les espaces territoriaux à l'échelle infra régionale pour l'organisation du SPRO », et pourrait ainsi donner son avis sur la carte des CIO. Qui peut croire que les missions et les conditions d'exercice resteront longtemps nationales ? Qui peut croire que les personnels échapperont à une double tutelle Etat/ Région ?

L'impact sur les pratiques

Alors que le SPO ne devait concerner au départ que le 1^{er} accueil, le périmètre se trouve étendu au conseil et à l'accompagnement ! Même si les COPsy et les DCIO, psychologues et fonctionnaires de catégorie A, ont des missions et un statut, chacun d'entre eux pourrait être soumis aux contraintes imposées par la convention signée entre le Rectorat et la Région : Les personnels seront engagés à respecter le projet régional et à participer aux actions fixées en direction du public ou des personnels. Comment dans le contexte de tensions extrêmes sur les postes faire face à toutes les injonctions ?

D'ailleurs déjà dans certaines académies expérimentales (Rhône- Alpes, Bretagne, Centre, aquitaine) sous couvert d'une meilleure connaissance mutuelle, des tentatives ont été faites pour définir « un socle commun de pratiques », une grille type d'entretien, une « posture commune » ou pour obliger les collègues à recevoir le public du CIO en binôme avec une autre structure (Libourne). Tout ceci sous la houlette de cabinets de consultants privés ! Quant à ceux qui rêvaient d'obtenir par ce biais des moyens supplémentaires, ils doivent revenir à la réalité : « les acteurs contribuent chacun au SPRO, avec leurs moyens, et conformément aux engagements pris avec la Région. Pour **préserver nos CIO et notre métier, il faut nous mobiliser dans chaque académie pour imposer un autre cadre pour le**

La bataille des CIO !

Parallèlement sur le terrain, le démantèlement du réseau continue !

A Lyon, nos collègues ont eu confirmation de l'ampleur des fermetures voulues par le rectorat. La moitié des CIO du Rhône risquent de disparaître ! Le 7 octobre, jour de la présentation du projet aux DCIO, à l'appel du SNES plus de la moitié des collègues du département se sont rassemblés à la DASDEN. Un CTA extraordinaire est prévu avant Noël et les collègues décideront des actions à mener ce jour là. **A Versailles**, suite à une réunion intersyndicale, les collègues ont décidé d'appeler tous les collègues, les parents et les élus à se rassembler, le 14 Octobre, devant la Préfecture à l'occasion du CDEN où la situation du 95 sera évoquée. Une pétition est en cours de signature.